

**DATE DE CONVOCATION**

09/12/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

09/12/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>20</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>24</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 16 décembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
Mme Monique BOBLIN donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER

**Absentes non excusées**

Mme Magali LE BLAIS  
Mme Isabelle PIERRE

**Secrétaire de séance** : Mme Sara ROUZIÈRE

---

**Délibération n° 24.12.16/08**

**Objet / Approbation de la charte déontologique du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

---

Monsieur le Maire souhaite rappeler à l’assemblée délibérante que la Ville de Giberville, soucieuse de renforcer la sécurité et la tranquillité publique sur son territoire, a mis en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), par la délibération n° 24.10.07/03 du 7 octobre 2024.

Ce conseil a pour mission de coordonner les actions de prévention de la délinquance et d’améliorer la sécurité des habitants.

Dans le cadre de ses missions, le CLSPD de Giberville a élaboré une charte déontologique visant à encadrer les actions et les comportements de ses membres.

Cette charte vise à garantir le respect des valeurs éthiques et des principes de transparence, d’impartialité et de responsabilité de chacun des membres œuvrant au sein de ce conseil local.

Monsieur le Maire précise que l’adoption de cette charte déontologique est une étape essentielle pour assurer la crédibilité et l’efficacité des actions menées par le CLSPD.

Elle permettra de renforcer la confiance des habitants envers les institutions locales et de promouvoir une culture de la sécurité et de la prévention au sein de la collectivité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de Giberville ;

**CONSIDÉRANT** la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Giberville et ses missions de coordination des actions de prévention de la délinquance ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de garantir le respect des valeurs éthiques et des principes de transparence, d'impartialité et de responsabilité dans les actions menées par le CLSPD ;

**APPROUVE** la charte déontologique du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Giberville ;

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la mise en œuvre de cette charte déontologique, ainsi que de sa diffusion auprès des membres du CLSPD.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sara ROUZIERE



Le Maire,  
Damien de WINTER

